



La rencontre des comités d'éthique fédéraux et du Comité de déontologie du CNOSF du 4 avril 2024

La **première rencontre** des comités d'éthique fédéraux et du Comité de déontologie du CNOSF s'est tenue à Paris, le 4 avril dernier, au siège du CNOSF.

Cet événement, attendu de longue date par les fédérations, leurs comités d'éthique et le Comité de déontologie du CNOSF, répondait à la nécessité de permettre la mutualisation et le partage d'expérience entre ces comités.

Il a été l'occasion, dans un premier temps, de dresser un état des lieux des préoccupations éthiques et de leur prise en compte par le mouvement sportif. Les grandes orientations destinées à faire prospérer la réflexion et l'action ainsi que les efforts importants qu'il convient de porter pour tendre vers un sport plus exemplaire ont été dégagés. La table ronde tenue en seconde partie de cet événement a mêlé témoignages et temps d'échange sur la mise en place, le rôle et le fonctionnement des comités d'éthique fédéraux ainsi que leurs préoccupations.

*

En ouverture, la présidente du Comité de déontologie, Madame Odile Piérart a réaffirmé le souhait du Comité de constituer la tête de réseaux des comités d'éthique fédéraux et rappelé les objectifs de cette rencontre : promouvoir la Charte d'éthique et de déontologie du sport français et échanger sur la place et le rôle de ces comités.

Le président du CNOSF, Monsieur David Lappartient, tout en louant le travail déjà entrepris par le CNOSF, son Comité de déontologie, les fédérations et leurs comités d'éthique, a fait part de sa volonté et de l'impérieuse nécessité de voir la crédibilité et la légitimité de ces derniers renforcées. Il ensuite a salué l'organisation de cette réunion constituant le premier jalon d'une animation collective et proactive du réseau des comités d'éthique.

La ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Madame Amélie Oudéa-Castera a insisté sur le caractère fondamental du fonctionnement éthique des fédérations pour offrir un cadre protecteur à tous les pratiquants et licenciés. Rappelant qu'elle a pris l'initiative d'installer un Comité pour l'éthique et la vie démocratique qui a formulé des propositions destinées à renforcer l'éthique du mouvement sportif, elle s'est montrée favorable à la systématisation de la faculté d'auto-saisine des comités d'éthique ainsi que l'ouverture de leur saisine au ministère. Il lui a semblé également pertinent que le CNOSF assure un rôle de soutien, d'accompagnement et de supervision des comités d'éthique fédéraux.

Monsieur Bernard Stirn, ancien président du Comité de déontologie du CNOSF de 2020 à 2022, a exposé les motifs ayant conduit ce comité à rénover la Charte d'éthique et de déontologie du sport français. Cette nouvelle charte, plus courte que la précédente, se veut

sobre, claire et intégrant les préoccupations nouvelles telles que la parité, la protection de l'environnement ou encore la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles. Il appartient désormais aux fédérations de l'adapter et la faire vivre.

Monsieur Francois Besson, membre du Comité de déontologie, a rappelé les prérogatives de ce comité, évoqué la diversité des avis qu'il a rendus et des travaux qu'il conduit puis insisté sur la nécessité d'un rapprochement avec les comités fédéraux.

Madame Marie George Buffet, co-présidente du Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport, a présenté les objectifs de cette instance : favoriser une gouvernance plus éthique, promouvoir un fonctionnement plus démocratique, assurer une meilleure protection des sportifs.

Parmi les propositions formulées, figurent notamment le renforcement du rôle des comités d'éthique fédéraux par l'instauration de garanties d'indépendance dans les nominations et la reconnaissance d'une faculté à s'auto-saisir.

Une nouvelle fois, l'opportunité pour le Comité de déontologie du CNOSF d'endosser un rôle supra-fédéral d'accompagnement a semblé manifeste et celle de permettre son intervention par substitution dans l'hypothèse d'une défaillance d'un comité d'éthique fédéral à tout le moins digne d'être discutée.

Au terme de cette première partie qui a permis de dresser un état des lieux sans complaisance, une unanimité s'est faite jour autour des objectifs suivants : **conforter et légitimer l'action des comités par l'accroissement de leur indépendance et de leurs prérogatives et conférer une responsabilité particulière de soutien du Comité de déontologie du CNOSF à l'égard des comités fédéraux.**

**

La deuxième partie de ce colloque animée par Madame Brigitte Deydier et Monsieur Jean-François Guillot, membres du Comité, avait pour vocation d'exposer la réalité concrète à laquelle ces comités sont confrontés dans l'exécution de leurs missions : Quelles difficultés ont été rencontrées par les fédérations dans la mise en place de leurs comités d'éthique ? Comment en sont nommés les membres ? Quel est leur fonctionnement ?

Les participants à la table ronde - présidents des fédérations de canoé kayak et sports de pagaie, de ski nautique et de wakeboard ainsi que présidents des comités d'éthique des fédérations d'athlétisme, de rugby, de surf et de tennis - se sont efforcés d'y répondre en apportant leurs témoignages et en émettant des suggestions pour l'avenir.

- o La composition

La première difficulté mise en exergue par leurs témoignages : trouver des membres qui répondent tout à la fois aux critères d'indépendance, d'exemplarité, de compétence et de disponibilité, corollaires essentiels à la légitimité d'un tel comité, tout en en garantissant une composition paritaire.

La faculté de recourir à un appel à candidature pour pallier cet obstacle est une piste qui ne doit pas être négligée.

Par ailleurs, en dépit de l'hétérogénéité des modalités et processus de désignation de ces comités, reflet de la diversité du fonctionnement des fédérations, leur composition est souvent apparue relever de la gouvernance fédérale.

Les garanties destinées à **assurer l'indépendance et l'impartialité** de ces comités appellent ainsi des améliorations ou la confirmation de leur bien-fondé.

La décorrélation de la durée des mandats des membres du comité d'éthique de celles des instances dirigeantes constitue sans nul doute une première piste qui ne dispense pas d'engager une réflexion pour que d'autres se fassent jour.

- Le fonctionnement

La proactivité des comités d'éthique, bien que primordiale à l'accomplissement du rôle qui est le leur, a mis en lumière deux ordres de préoccupations.

En effet, si l'élargissement de l'accès au comité comme la capacité à s'autosaisir ont fait consensus, il y a lieu toutefois de prévenir un double écueil : le risque de submersion lié à des initiatives trop nombreuses ou celui de la confusion des genres, notamment avec les instances disciplinaires.

Cette crainte conduit également à s'interroger sur les moyens qui leur sont alloués. Si la diversité des fédérations n'a pas permis de constater un fonctionnement unique, la nécessité de bénéficier d'un concours matériel est néanmoins unanime ; celle d'une assistance externe à la fédération est privilégiée pour limiter tout risque d'ingérence.

Enfin, l'unanimité s'est de nouveau révélée quant à l'utilité et l'opportunité de **mutualiser les travaux de ces comités sous l'égide du Comité de déontologie du CNOSF.**

- La promotion de l'éthique

Le sentiment est très largement partagé qu'il existe en ce domaine un gisement d'améliorations possibles.

L'expérience démontre que le rôle des comités d'éthique est parfois méconnu et les chartes d'éthique fédérales ne font pas nécessairement l'objet d'une large diffusion. Enfin les avis des comités d'éthique sont encore bien souvent dépourvus de toute publicité. Or, **la promotion des chartes d'éthique et la mise en lumière de leurs travaux** sont sans nul doute les conditions d'une meilleure connaissance et d'une adhésion plus forte à ces comités d'éthique.

Ainsi, ces interventions, partages d'expérience et témoignages ont permis d'esquisser des objectifs d'amélioration vers lesquels les efforts devront désormais être entrepris. C'est un premier jalon qui en appelle d'autres.

Telle a été la conclusion de cette rencontre du 4 avril 2024 : qu'elle initie **de nouvelles rencontres régulières** des comités d'éthique avec le comité de déontologie du CNOSF autour de thématiques ou de projets communs avec le souci de mutualiser les expériences et les réflexions.